

Réponse au « **Consejo General de Enfermería** » ( Conseil général des soins infirmiers, Espagne) « **Dossier de prensa - La verdad sobre las doulas'** » (Dossier de presse- la vérité sur les doulas)

Le Réseau des Doulas Européennes (EDN) est un organisme à but non lucratif, qui regroupe plus de 30 associations de Doulas et d'organismes de formation dans 19 pays différents. Le réseau soutient les doulas d' Europe dans l'établissement d'organisations officielles et responsables dans leurs pays, il partage aussi sa philosophie et son éthique sur le rôle et les limites de la pratique du métier de doula : une personne de soutien non médical pour les femmes et leurs familles autour de la naissance.

L'EDN a été stupéfait en découvrant le rapport et le site Internet « Informe Doulas» du Consejo General de Enfermería (du Conseil général des soins infirmiers) d'Espagne. Le rapport et le site Internet contiennent des allégations sur les activités des doulas qui sont de l'ordre de la diffamation. Le rapport lie les doulas à des actes qui ne sont pas du ressort de leurs compétences, sans pour autant s'appuyer sur des preuves tangibles.

Nous sommes choquées et attristées de voir que le Conseil n'a consulté dans l'élaboration de ce rapport ni les organisations de doulas espagnoles, ni les parents et professionnels de la santé qui travaillent avec des doulas depuis plusieurs années maintenant. Ils n'ont pas par ailleurs examiné les preuves médicales et publications disponibles provenant d'études internationales faites sur des décennies.

**Doulas: Un soutien pour les femmes et des familles basé sur des études randomisées et contrôlées**

Les doulas fournissent un soutien émotionnel et pratique en continu, pour les mères et les couples, pendant la grossesse, l'accouchement et immédiatement après l'accouchement, en apportant un soutien pratique et émotionnel adapté, dans la période postnatale pour les nouvelles mères et les familles à leurs domiciles. Les doulas sont généralement des femmes expérimentées et des mères qui ont suivi une formation au métier de doula.

Les doulas soutiennent des femmes et des familles de tous les milieux sociaux, religieux, ethniques, dont des couples, des familles monoparentales, homoparentales, des familles à faible revenu et aussi des cadres, des étudiants, des avocats, des sages-femmes et des médecins etc.

Les doulas prennent le temps d'établir une relation avec les familles qu'elles soutiennent. Elles offrent un espace et du temps pour que les parents puissent discuter et réfléchir à leur propre situation, leurs besoins, leurs expériences passées et les options d'accouchement afin de leur permettre d'aller vers une expérience positive. Les doulas ne sont pas là pour prendre la place d'un père-en devenir ou du partenaire lors de la naissance, à moins que ce ne soit le

choix des parents, ou à cause de circonstances ou à des pressions culturelles entraînant que le partenaire de la mère est incapable d'être avec elle pendant le travail et l'accouchement.

Les doulas n'ont pas un rôle médical, elles travaillent aux côtés des professionnels de santé de leurs clients, les soutenant dans leurs propres choix. A tout moment une doula s'en tient uniquement à la volonté de son client et ne fait pas de recommandations spécifiques, et si c'est sa demande elle peut lui donner accès à des ressources et informations fondées sur la recherche et les études.

La recherche démontre les bénéfices du soutien proposé par la doula (*Hodnett et al 2013. Brigstocke S, 2014. Goldbort J, 2002*):

- Réduction du risque de césarienne.

- Réduction du risque de naissance par instruments.

- Réduction de la nécessité d'antalgiques ou de péridurale lors de l'accouchement.

- Réduction du taux de déclenchement du travail.

- Travail plus court.

- Augmentation de la satisfaction des femmes dans le processus de la naissance .

- Augmentation de la probabilité d'initier l'allaitement maternel.

- Réduction du risque, ou de la gravité de la dépression postnatale.

- Augmentation de la probabilité du succès de la mise en place d'un allaitement et d'un allaitement maternel perdurant à six semaines.

En outre, la Revue Cochrane de 2013 sur le soutien continu aux femmes pendant l'accouchement a conclu que:

"Toutes les femmes devraient avoir un soutien continu pendant le travail. Le soutien continu d'une personne qui est présente uniquement pour fournir un soutien, qui n'est pas un membre du réseau social de la femme, qui a des connaissances dans le soutien du travail, et qui a au moins une modeste formation [c.-à- dire une doula], semble être très bénéfique ". (Hodnett et al, 2013)

Un commentaire de 2012 de La Bibliothèque de Santé Génésique de l'Organisation mondiale de la santé déclare:

"Compte tenu de tous les avantages et de la possibilité de coûts inférieurs pour le système de santé associés à la présence d'une doula (moins de chance d'avoir une césarienne et d'utiliser une analgésie), couvrir le coût des services d'une doula devrait être considéré par les décideurs politiques."

Doulas internationales

Au Royaume-Uni, les doulas font partie intégrante des services de maternité.

Certains hôpitaux du système de santé National (NHS) emploient des doulas et d'autres ont des doulas en tant que bénévoles autorisées à venir pour soutenir les nouvelles mères. Doula UK (fondée en 2001 et organisation principale pour les Doulas du Royaume-Uni) a des réunions régulières avec le Collège Royal des sages-femmes (RCM) et est représentée aux réunions des groupes parlementaires. Doula UK et certains organismes de bienfaisance fournissent un service de soutien gratuit aux femmes vulnérables du Royaume-Uni. En Pologne, les Doulas sont "réglementées" et reconnues par le gouvernement depuis Janvier 2015, et l' Association des Doulas en Pologne est enregistré au la Registre Judiciaire national comme une Organisation Non Gouvernementale (ONG) créée pour unir et éduquer les doulas.

Aux Etats-Unis, DONA International, la plus ancienne et la plus grande organisation au monde de doulas, a été fondée en 1992 par un petit groupe de quelques-uns des plus grands experts de la naissance. DONA international compte aujourd'hui plus de 7000 membres à travers le monde.

En Europe, les lois, les politiques et les pratiques varient, ce qui affecte la capacité d'une femme à choisir où elle donne naissance, avec quel représentant du corps médical (ou aucun) et avec qui pour la soutenir. En France, une doula ne peut être présente à une naissance à la maison que si une sage-femme ou un médecin est présent alors que dans d'autres pays, l'accouchement à la maison avec des sages-femmes n'est pas possible. En revanche au Royaume-Uni, les femmes ont le droit de donner naissance à la maison si elles le souhaitent, avec ou sans sages-femmes, qu'une doula soit présente ou non (elle n'a pas de fonction médicale). Aux Pays-Bas et dans certains pays européens, c'est la norme d'autoriser au moins deux personnes pour accompagner en salle de naissance la femme qui accouche, tandis que dans d'autres pays, comme l'Espagne et la Pologne, souvent une femme doit choisir un seul partenaire pour son accouchement. Malheureusement certains hôpitaux publics enTurquie ne permettent à personne de soutenir une femme pendant l'accouchement.

La Revue Cochrane de 2013 a déclaré que «dans de nombreux pays ... un soutien continu pendant le travail est devenu l'exception plutôt que la norme. Cela peut contribuer à la déshumanisation des expériences d'accouchement des femmes. Les soins obstétricaux modernes soumettent souvent les femmes à des routines institutionnelles, qui peuvent avoir des effets néfastes sur la progression du travail ". (Hodnett et al, 2013)

La Convention européenne des droits de l'homme offre une protection à tous les individus qui font des choix lors du processus de procréation. Dans des affaires récentes, les tribunaux ont affirmé que l'article 8 de la Convention protège le droit des femmes à décider des circonstances et des lieux dans lesquels elles donnent naissance. Les femmes ne devraient jamais subir une procédure médicale sans leur consentement, devraient être en mesure de refuser les interventions indésirables même si elles peuvent sembler mineures au personnel et devraient toujours être accompagnées d' informations

suffisantes, objectives et impartiales pour permettre un choix éclairé. Dans certains cas extrêmes un traitement irrespectueux lors de l'accouchement peut également violer l'article 3 de la convention qui se rapporte à un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Les préoccupations concernant des politiques restrictives ou non fondées sur des études probantes, et leurs résultats défavorables, peuvent amener les femmes à choisir un lieu de naissance et une situation qui est hors norme pour leur environnement.

En conclusion

L'EDN demandent au Consejo General de Enfermería d 'Espagne d'annuler son rapport «Informe Doulas», de supprimer le site Internet immédiatement, et de mener une consultation adéquate, avec une prise en compte équilibrée de toutes les données probantes, avant de produire un nouveau rapport. L'EDN serait très heureux de participer à une telle consultation.

L'EDN soutiendra les membres espagnols de l'EDN dans leur recherche de conseils juridiques concernant les mesures à prendre suite à ce que nous estimons être des allégations diffamatoires contenues dans le rapport et sur le site Internet «Informe Doulas ».